

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

N°DCM-2024-068

OBJET :

ACTION SOCIALE

Cantine scolaire

Convention avec l'État pour la
mise en place de la tarification
sociale
Repas à 1 €

L'an deux mille vingt-quatre le neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 3 septembre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : M. POCHON.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Membres votants : 26

Madame Huguette BROCHARD est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame ROBIN explique aux conseillers municipaux que, depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum. Une aide financière est accordée aux communes rurales de moins de 10 000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires. L'aide de l'Etat s'élève à 3 € par repas facturé à 1 € maximum. Le tarif social doit être attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €. A noter qu'une bonification de 1 € peut également être accordée aux collectivités dont les cantines respectent les engagements de la loi EGalim. A Châtillon-sur-Chalaronne, le Centre Social La Passerelle, assurant la restauration scolaire, a proposé à la Commune la mise en place de la cantine à 1 €.

Considérant que les familles résidant à Châtillon-sur-Chalaronne bénéficient actuellement d'un régime d'aide financière par l'intermédiaire du CCAS ;

Considérant que, sur la base du nombre de repas servis au restaurant scolaire de janvier à décembre 2023, le reste à charge simulé pour la collectivité, sur les coefficients familiaux QF 1 et QF 2, est estimé à environ 7 800,00 € ;

Considérant que l'aide du CCAS pour les QF 1 et QF 2 (jusqu'à 660 €) sera remplacée par le dispositif de repas à 1 € et que l'aide du CCAS pour les QF 3 et QF 4 (de 661 à 900 €) sera conservée pour les familles domiciliées à Châtillon-sur-Chalaronne ;

... / ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),

DECIDE de mettre en place, à compter du 2 septembre 2024, la tarification sociale ou « repas à 1 € », pour les familles fréquentant la cantine scolaire de l'association La Passerelle et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 660,00 €,

PRECISE que la nouvelle grille tarifaire s'établira comme suit :

Quotient familial	Tarif
0-450	1,00 €
451-660	1,00 €
661-765	5,00 €
766-900	5,04 €
901-1200	5,08 €
1201-1500	5,12 €
1501-2000	5,16 €
> 2000	5,20 €

AUTORISE le Maire à signer avec l'Agence de Services de Paiement la convention triennale pour la tarification sociale des cantines scolaires, ainsi que toutes les pièces permettant sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré le 9 septembre 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Chatillon-Schaalonne. The seal contains the text 'Mairie de CHATILLON-SCHAALONNE' and the number '01400'. A black ink signature is written over the seal.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le :

Et dépôt en Préfecture
Le :

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.